



## LA SUCCESSION LEXIQUE ET BARÈMES

### ✓ Enjeu

Les droits de succession sont souvent perçus comme étant à un niveau important. Pourtant 80% des successions en ligne directe (parents – enfants) ne donnent lieu à aucun droit à payer. Dans ce cas, seuls les honoraires de l'étude Notariale sont dûs. Connaître les modalités et le sens de certains mots utilisés par le Notaire est utile pour le conjoint survivant amené à faire un choix par rapport à l'actif successoral.

### ✓ Modalités

Lors du décès d'une personne, on détermine son actif successoral. Autrement dit, ce qu'elle détenait en son nom ou partiellement au jour de son décès. Cela dépend de sa situation familiale (célibataire, union libre, pacsé, marié (selon le régime matrimonial)) et de l'origine des actifs (succession, donation, revenus). Dans le cas d'un couple marié, le conjoint peut choisir l'**usufruit** ou le quart en **pleine-propriété** de cet actif (sauf si disposition antérieure).

L'usufruit est un terme utilisé dans le cadre du **démembrement**. C'est un « partage juridique » de la propriété d'un bien ou d'un placement entre **le(s) nu(s)-propriétaire(s) et l'usufruitier**.

Exemple pour un bien immobilier : le nu-propriétaire détient les murs, l'usufruitier perçoit les revenus du bien ou l'occupe. Chacun paie les charges qui lui reviennent (grosse réparations pour le nu-propriétaire, réparations d'entretien pour l'usufruitier). Le nu-propriétaire ne peut vendre le bien sans l'accord de l'usufruitier.

La répartition, en terme de valeur, de la nue-propriété et celle de l'usufruit dépend de l'âge de l'usufruitier. Un barème fiscal permet ainsi de calculer la valeur de la nue-propriété reçue par chaque enfant et celle de l'usufruit optée par la conjoint survivant.

Au décès de l'usufruitier, le(s) nu(s)-propriétaire(s) récupère(nt) l'usufruit sans payer de droits.

### ✓ Barème fiscal du démembrement

Usufruitier âgé de moins de	21 ans	31 ans	41 ans	51 ans	61 ans	71 ans	81 ans	91 ans	91 ans et plus
<b>Usufruit</b>	90%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%
<b>Nue-propriété</b>	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%

Exemple : pour un bien d'une valeur de 100.000 €, si l'usufruitier est âgé de 63 ans alors l'usufruit vaut 4/10 soit 40.000 € et la nue-propriété 60.000 € (= 100.000 – 40.000).

### ✓ Bâreme des droits de succession en ligne directe (parent-enfant)

Au-delà de l'**abattement de 100.000 € par enfant par parent**, voici les droits à payer :

Tranche (€)	Moins de 8.072	De 8.072 à 12.109	De 12.109 à 15.932	De 15.932 à 552.324	De 552.324 à 902.838	De 902.838 à 1.805.677	Plus de 1.805.677
<b>Droits</b>	5%	10%	15%	20%	30%	40%	45%



Des solutions existent pour réduire les droits de successions éventuels ou accroître les choix du conjoint survivant. Outre les mesures fiscales telles que les donations, des actes juridiques réalisés auprès d'une étude notariale peuvent préparer une meilleure protection pour le conjoint et les enfants. Je peux vous conseiller et vous orienter pour prendre les décisions adaptées à votre situation.